L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 25 JUILLET 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 25 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

Guillaume II en Russie.

Quelques jours avant le départ du jeune souverain d'Allemagne pour se rendre auprès du tsar, un des collaborateurs—les plus marquants de la *République Française*—M. T. Colani—publiait, dans le grand organe de Paris, un article que nous croyons intéressant et utile de reproduire après celui du *Mémorial Diplomatique* sur le séjour de Guillaume II en Russie.

Ce n'est point—dit l'écrivain—à la suite d'une invitation, qu'il fait ce premier voyage impérial, mais de sa propre initiative : il tient à affirmer, dès les premières semaines de son règne, sa ferme intention d'établir avec Alexandre III des rapports d'amitié.

Les deux princes sont assez proches parents, cousins issus de germains, l'aïeule de l'un, femme de l'empereur Nicolas, ayant été la propre sœur du grand père de l'autre, l'empereur Guillaume Ier. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que des deux côtés on veuille continuer des relations de famille qui ont été souvent extrêmement intimes. Mais nous nous tromperions tout à fait si nous ne voulions voir dans ce voyage sur la Baltique qu'un acte de courtoisie n'ayant aucun caractère politique. Dans la pensée de Guillaume II, son entrevue avec Alexandre III doit certainement mettre fin à la tension qui existe entre les deux Etats depuis le congrès de Berlin.

M. de Bismarck exploita à ce moment-là une manœuvre d'une grande hardiesse, dont il s'est, je pense, repenti plus d'une fois. En renonçant à l'alliance russe pour l'alliance autrichienne, il sacrifiait la tradition prussienne sans raison bien sérieuse ; il s'en est assez mal trouvé ; aussi recherche-t-il, depuis quelque temps, les occasions de proclamer très haut, et souvent aussi d'insinuer tout bas, qu'il une demande pas mieux que de réparer son erreur. En allant saluer le tsar, le jeune empereur suit les inspirations de son mentor.

Nous avons parlé de la tradition prussienne. Il n'est pas, en effet, de pays où la politique suive, autant qu'en Prusse, une ligne tracée d'avance par les ancêtres. Et l'ancêtre par excellence, c'est Frédéric II. Si nous lisons davantage les écrits de ce prince, en particulier ceux qui n'étaient pas destinés à la publicité, nous comprendrons bien mieux la politique du chancelier allemand et de son élève le nouvel empereur. Or, voici quelques lignes d'un traité manuscrit qui a été trouvé assez récemment dans les papiers de Frédéric II : "Un des premiers principes de la politique est de chercher de s'allier à celui des voisins qui peut porter à l'Etat les coups les plus dangereux. C'est par cette raison que nous sommes en alliance avec la Russie. Les temps peuvent changer, et la bizarrerie des conjonctures peut obliger à prendre d'autres engagements ; mais jamais on ne trouvera avec les autres puissances l'équivalent des avantages que l'on trouve avec la Russie."

Il y a cent ans que le vieux roi traçait ces lignes : soyez bien convaincus que M. de Bismarck en est maintenant à les méditer jour et nuit ; aucune alliance ne vaut pour la Prusse celle de la Russie. Le jeune empereur va essayer de la rétablir.

Y parviendra-t-il ? On peut en douter. Cette alliance n'aurait quelque solidité que si elle se fondait sur des concessions réciproques : l'Allemagne, lâchant l'Autriche, ne s'opposerait plus, dans la péninsule des Balkans, à l'action de la Russie, et la Russie promettrait, comme en 1870, de rester neutre dans le cas où l'Allemagne envahirait la France.

Ce second point paraît impossible, non que l'empereur Alexandre III ait une bien vive sympathie pour nous ; mais il sait de quelle manière a été récompensée l'attitude de son père lors des événements de 1870 et il comprend à merveille que, la France ayant du nombre des grandes puissances, la Russie se trouverait dans un isolement effrayant.

Quant à l'autre point, l'abandon de l'Autriche de la part de la France, il y aurait une grande témérité soit à en nier, soit à en affirmer l'impossibilité. Assurément, la réputation de la Prusse n'y gagnerait pas, tant s'en faut, car ce serait terriblement raide. Mais, d'autre part, l'alliance autrichienne ne semble pas avoir rapporté jusqu'ici beaucoup de profit. Frédéric II, qu'il est toujours bon de consulter, n'en voulait pas entendre parler. L'Autriche ne lui semblait bonne qu'à fournir au roi de Prusse des provinces lorsqu'il éprouvait le besoin de s'arrondir, ou bien qu'à lui permettre de "cacher ses propres desseins d'ambition" en excitant contre elle "l'envie de l'Europe" ; et cela n'est pas difficile, puisqu'il n'est guère de peuples de l'Autriche "à la visage démasqué." Eh oui ! de nos jours encore, il n'est personne qui ne voie l'Autriche empressée de s'étendre jusqu'à Salonique : elle cache si peu son jeu ! Cela (M. de Bismarck a dit naïf par l'entremise) est très désagréable pour un allié qui peut être entraîné, malgré lui, dans une guerre "où il n'y a rien à gagner" ; or, c'est là ce dont "il faut se garder sur toute chose," dit le vieux roi, parce qu'on s'épuise à purs pertes et que l'on ne peut ensuite profiter "des bonnes occasions." L'ambition naïvement avouée de l'Autriche peut être, au contraire, très avantageuse à un simple voisin qui, pendant que l'attention de l'Europe est tournée de ce côté-là, "peut frapper souloup." Tel est l'avis du madré philosophe de Sans-Souci.

Si Alexandre III promettait de laisser à son cousin les mains libres sur les Vosges, je serais assez disposé à croire que Guillaume II sacrifierait l'Autriche, conformément au legs non de l'histoire d'Allemagne, comme il disait devant le Reichstag, mais de l'histoire des Hohenzollern. Ce qui pourrait arriver de pire en effet, ce serait l'écroulement de la maison de Habsbourg, ce serait l'annexion à l'empire germanique de presque toute la Cisleithanie. Alexandre III refusera le marché ; mais si l'on ne conclut rien de bien positif, on ne s'en rapprochera pas moins l'un de l'autre ; on se promettra des deux parts de bons procédés ; on essaiera de s'entendre sur la marche à suivre pour résoudre l'éternelle question bulgare ; on dira beaucoup de bien de François-Joseph tout en contrecarrant un peu sa politique. Bref, on ne substituera pas l'alliance russe à l'alliance autrichienne, mais il y aura en Orient quelque détente et la paix de l'Europe sera pour le moment du peu moins menacée que l'année dernière. Par le temps qui court, c'est bien quelque chose : nous pourrons faire notre Exposition et terminer la fabrication du fusil Lebel.

Les journaux de Londres paraissent s'étonner que Guillaume II recherche l'amitié du Russe plutôt que de l'Anglais. Je vous bien leur en donner charitablement l'explication : Frédéric II, qui avait en l'Angleterre pour associée dans la guerre de Sept Ans, ne voulait plus de cette alliance parce que, disait-il, "à la paix, les Anglais sacrifient leurs alliés pour favoriser leurs propres intérêts." Il semble que Guillaume II, petit-fils de Victoria, partage le dessus l'opinion de Frédéric II, petit-fils de George Ier.

L'Agua-Cura d'Ivor est une préparation parfaitement végétale, inoffensive, d'un goût agréable et infaillible dans les maladies nerveuses.

Loi des allocations.

L'ABEILLE renferme aujourd'hui la loi des allocations votée par la législature à la session qui vient de se clore. C'est un tableau intéressant de toutes les dépenses administratives que l'Etat de la Louisiane aura à solder pendant les années 1888 et 1889.

HOTEL WASHINGTON.—Trisconi a su continuer à Milneburg les bonnes traditions. Grâce à lui, l'endroit garde toujours sa puissance d'attraction sur les gourmets. Nul autre part sur les rives du Pontchartrain un local qui invite mieux à festiner ; nul autre part on ne sait fait mieux, et à meilleur compte, ceux qui apprécient la table bien pourvue, bien servie.

La Salsaparille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

Un temoigne est ce dont les gens nerveux ont le plus besoin. Donner des forces au tempérament est lui assurer la tranquillité pourvu que toute cause d'excitation soit écartée. Un tonique médicinal qui—comme le Hostetter Stomach Bitters—est recommandé par toute la Faculté Médicale et qui guérit aussi bien l'état bilieux que la dyspepsie et la débilité, mérite d'être sérieusement considéré par les gens intelligents capables d'en apprécier la valeur. Non seulement le Hostetter Stomach Bitters fortifie-t-il les nerfs et l'estomac ; mais encore il donne au système la force de résister aux pernicieux effets de l'air et de l'eau viciés. Parmi les maladies les plus à redouter et que le Bitter combat, sont la "malaria", le rhumatisme et les affections aux

Nouvelles diverses de France.

Le gouvernement veut éviter, désormais, toutes les expéditions des manifestes et lettres des prétendants aux municipalités.

Voici, en effet, la circulaire envoyée par dépêche télégraphique, à tous les recteurs et recevveuses des postes :

"Il y a lieu d'arrêter des plis destinés aux maires, quelle qu'en soit la provenance, et alors même qu'ils porteraient une adresse nominative, quand ces plis de même format arrivent en nombre suffisant pour laisser supposer qu'ils contiennent une circulaire."

Quelques heures plus tard, à une heure du matin, dimanche, cette autre circulaire leur était adressée :

"Conformément à ma dépêche de ce soir, vous devrez continuer à retenir les plis contenant une adresse nominative, mais, à partir de la réception du présent télégramme, vous distribuerez ceux sur lesquels le nom n'est pas suivi de la qualité de maire."

M. Goblet a entamé des négociations avec le Cabinet de Londres, afin de le décider à enpprimer l'application de l'*income tax* aux maisons françaises qui font en Angleterre des opérations commerciales.

Le meeting national de Marseille, annoncé n'a pu avoir lieu, par suite des scènes tumultueuses qui ont éclaté à l'occasion de la formation du bureau.

Les assistants, au nombre d'un millier environ, étaient partagés en deux camps: Nationalistes et socialistes.

Des rixes ont éclaté de toutes parts dans la salle, principalement sur la scène, où le désordre était à son comble.

Les chaises, les tabourets, les candélabres volaient de tous côtés. Il y a eu plusieurs blessés.

La police a dû faire évacuer la salle.

MM. Laur et Saint-Martin, députés qui assistaient à la réunion, se sont retirés dès les premières bagarres.

A la suite d'une enquête ouverte par M. Doppfer, juge d'instruction, un mandat d'amener a été lancé, par le parquet, contre un ajusteur mécanicien nommé Market. Cet homme est inculpé d'avoir dérobé, à la fabrique d'armes de Puteaux, des modèles en bois du diverses cartouches.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est immédiatement rendu à Montparnasse, rue Jolivet, et a pu arrêter Market, à son domicile, vers quatre heures du matin. Circonstance très grave, Market est un sujet du Haut-Rhin, *non naturalisé* Français. On a saisi chez lui un certain nombre de modèles.

Ces "modèles" ne sont autres que des cartouches en bois, dites d'instruction, qu'on distribue aux soldats pour leur apprendre le chargement du fusil.

L'inculpé, on en est sûr actuellement, n'a réussi à détourner ni moule d'acier ni culasse de cartouche ; il est cependant à supposer qu'il a tenté d'en distraire plusieurs des ateliers.

Le parquet de la Seine a pris des mesures pour que les renseignements concernant le passé de Market et ses agissements restent absolument secrets.

M. Waddington a eu, le 10 juillet, à Londres, une longue entrevue avec M. Goschen au sujet des droits sur les vins en bouteille.

La France sacrifiée, paraît-il, l'arrangement proposé par le gouvernement anglais et qui deviendra sous peu texte de loi.

A sa rentrée à Sheen-House, Monsieur le Comte de Paris a envoyé deux mille cinq cents francs au comité organisateur du comice agricole qui doit avoir lieu prochainement à Eu.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a reçu la visite des membres de la délégation formée à Paris pour la participation de l'Italie à l'Exposition de 1889.

Cette délégation, ayant à sa tête M. le comte de Camondo, président, MM. le général Turr, Vivante, Cavaglion, Pasini, Magagna et Galante, vice-présidents, a été présentée par M. Villa, député, président du comité national de Rome, et par M. Gentili, qui reste secrétaire général du comité de Paris comme de celui de Rome, accompagnés de M. G. Berger, directeur général de l'Exposition.

D'après une communication faite par M. Pasteur au conseil d'hygiène de la Seine, il résulterait un bien considérable des mesures récentes prises par la préfecture de police à l'égard des chiens errants.

La sorte d'épidémie de rage qui s'est produite cette année, a commencé au mois de février. Il y a eu mois-là 61 cas constatés à l'Institut Pasteur, au lieu de 26, chiffre du mois précédent. Les mois de mars, avril et mai sont à peu près dans la même moyenne : mars, 57 cas ; avril, 56 ; mai, 67.

Mais au mois de juin l'effet des mesures de police s'est immédiatement fait sentir, et on n'a constaté à l'Institut Pasteur que 46 cas.

M. Pasteur, en terminant cette communication, a exprimé l'espoir "que M. le préfet de police continuerait à faire abattre tous les chiens suspects de rage et à appliquer rigoureusement la loi sur la police sanitaire des animaux, surtout à l'égard des chiens errants : c'est le seul moyen de faire disparaître la rage canine."

Le sculpteur Desprez a exécuté, en quelques jours, une grande maquette de la statue de l'héroïque capitaine de frégate de Larret Lamoliguie, qui préféra, en 1871, se tuer plutôt que de rendre aux Prussiens le fort de Montrouge, qu'il avait l'honneur de commander.

Cette figure, qui doit être placée dans les environs de la place Denfert-Rochereau, est due à l'initiative des habitants du quatorzième arrondissement.

Le nonce du Pape à Paris a donné communication, au ministre des affaires étrangères, d'une note du cardinal Rampolla au sujet des dernières démonstrations qui ont eu lieu à Rome à la suite du résultat des élections municipales. Cette note contient un récit des faits et une protestation contre ce qui s'est passé.

La Commission française chargée d'étudier, à Berlin, l'organisation de la canalisation des eaux d'égout s'est montrée très satisfaite. Les membres de cette Commission sont arrivés exprès à l'improviste, de manière que rien n'a pu être préparé.

Ils ont été étonnés de ce qu'il ne se dégageait aucune odeur aux environs des pompes et dans les champs soumis à l'irrigation.

On leur a montré tout ce qu'il y avait à voir. On a donné en leur honneur, à l'ambassade de France, un dîner auquel ont assisté les membres de la municipalité qui ont guidé les commissaires français.

La Société d'hydrologie médicale de Paris est reconnue comme établissement d'utilité publique.

La partie du palais que va occuper, à Fontainebleau, le Président de la République Française, est connu sous le nom de : l'appartement du Pape.

Pie VII y vécut huit mois prisonnier.

L'ameublement en est très beau. Il date de l'Empire : les décorations en ont été restaurées sous Louis-Philippe.

On y trouve, entre autres merveilles : des dessus de portes peints par Mignard, de superbes tapisseries des Gobelins d'après Lebrun, des fauteuils en point de Beauvais, etc.

Dans le banquet offert, vendredi soir, au ministre des travaux publics, à Boulogne, M. Ribot, député du Pas-de-Calais a dit que dans la situation actuelle, on ne doit pas s'attarder aux expédients, qui ne font que retarder les difficultés en les aggravant.

M. Delons-Montaud a déclaré que la France, qui a su se relever après des désastres considérables, peut désormais avec confiance dans l'avenir. Le ministre a terminé en invitant tous les citoyens à s'unir pour le salut de la patrie dans la République.

On télégraphie, de Besançon, à la *Gazette de France*, du 19 juillet :

"Hier, dimanche, à Beume-les-Dames, réunion dans l'ancienne église de l'Abbaye. Plus de huit cents personnes, sous la présidence du général de Le Theulade, assisté par MM. Nicolas Keschlin, Keingnard, Rejoul, Bertillet, Saillard, Mairé, Chalandre, Dufay, Champis, Nau, vicomte Dearce, Marquiset, etc..... Successivement MM. de Maggiolo et Calla ont fait applaudir des déclarations résolument royalistes.

"Ils ont fait acclamer les princes et ont réclamé une prompte action et une active propagande.

"Le banquet a commencé à cinq heures. Des toasts ont été portés par le général de La Theulade et MM. Calla, de Maggiolo, Keschlin, Dufay, Estignard, Marquiset. Une dépêche a été envoyée par le président à Monsieur le Comte de Paris pour affirmer la fidélité et l'espérance de tous."

On sait que la ville de Nancy se propose, depuis assez longtemps, d'élever un monument à la mémoire de Claude Lorrain.

Ce projet va, prochainement, recevoir sa solution.

Une souscription locale a été ouverte qui a produit 17,000 francs ; il y a quelques années, une tombola a apporté plus de 30,000 francs à l'œuvre. En outre, le ministère des beaux-arts et la Ville de Paris ont promis leur aide.

Le comité a décidé d'ouvrir un concours restreint entre douze sculpteurs : MM. Mercié, Falguière, Rodin, Barrias, Delaplanche, Gautherin, Marqueste, Lanson, Saint-Marceaux, Aubé, Bartholdi, Bailly.

Le programme sera prochainement distribué aux artistes concurrents. Le président et le secrétaire du comité, MM. Français et Roger Marx, se sont rendus à Nancy pour arrêter, de concert avec le maire de la ville, l'emplacement définitif du monument, qui sera placé dans le parc de la Pépinière.

Belgique.

Le *Moniteur belge* du 29 juin dernier publiait, en tête de sa partie non officielle, une circulaire de M. l'administrateur de la Sûreté publique, prescrivant à MM. les gouverneurs et commissaires d'arrondissement, appelés dans certaines cas exceptionnels, à délivrer des passeports à des étrangers, de ne donner suite à des demandes de ce genre qu'après lui en avoir référé.

Quelques journaux ont voulu voir dans cette mesure l'indice de je ne sais quelles dispositions peu bienveillantes à l'égard de la France. Mais cette impression ne résiste pas à une lecture attentive du document dont il s'agit.

Il est, en effet, à remarquer tout d'abord que la circulaire se réfère expressément à des instructions ministérielles remontant à 1840 et ne modifie en rien les règles consacrées par une pratique de longue date.

Il reste établi, comme par le passé, que chaque étranger, désireux d'obtenir un passeport, devra s'adresser à cette fin aux agents diplomatiques et consulaires de son pays, accrédités en Belgique. Il n'est qu'en des circonstances exceptionnelles que les autorités belges pourront délivrer des pièces de ce genre à des non nationaux.

La police des étrangers rentrant, en Belgique, dans les attributions de l'administrateur de la sûreté publique, les gouverneurs et les commissaires d'arrondissement ont toujours en l'obligation de soumettre à ce haut fonctionnaire les demandes de passeports qui n'étaient pas formulées par des Belges.

L'usage des passeports étant quelque peu tombé en désuétude, les référés dont il s'agit n'étaient plus transmis avec la régularité désirable. C'est pour remédier à cet état de choses que la circulaire parut avoir été lancée, et elle n'aurait ainsi qu'un caractère purement administratif.

On dit que le gouvernement belge négocie, en ce moment, avec la fabrique d'armes autrichienne de Styr, pour une fourniture de deux cent mille fusils au prix de 15 millions.

Sous ce titre : Un secret d'Etat, la Nouvelle Revue, dans son dernier numéro, a dévoilé une convention secrète liant la Belgique à l'Allemagne. On a prétendu, en outre, que l'Angleterre avait consenti, accrédité, à une violation de la neutralité belge.

Dans une note qui a les allures d'un communiqué, le *Mémorial diplomatique* nie le consentement de l'Angleterre. Il affirme, au contraire, que l'Angleterre interviendrait militairement si l'Autriche se transformait en une occupation même provisoire."

Le rédacteur du *Mémorial diplomatique* ignore que la Belgique est liée par une convention militaire signée avec l'Allemagne.

D'autre part, une dépêche adressée, de Vienne, à l'Agence Havas, dit que l'Allemagne, d'accord, avec la Roumanie, contre la Russie, d'accord avec l'Autriche, une convention en trois points semblable à celle qui lie la Belgique à l'Allemagne.

Alsace-Lorraine.

Si ardentes que soient les luttes intestines à la Cour d'Allemagne, on n'oublie, cependant, ni la France, ni l'Alsace, et de nouvelles mesures de rigueur sont sur le point d'être prises.

La *Badische Landeszeitung* révèle, en ces termes, les projets adoptés :

"On demande officiellement si quelconnaît rout "les autres mesures qui suivront" dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a menacé l'Alsace-Lorraine. Bien des personnes s'imaginent que les mesures que le gouvernement impérial a pris pour restreindre la circulation des voyageurs à la frontière franco-allemande sont épuisées. Cette supposition est complètement erronée.

"Sans garantir officiellement l'exactitude de nos renseignements, nous croyons pouvoir indiquer en quoi consisteront les mesures dont on nous menace.

"Alsace-Lorraine. Nous apprenons qu'on étudie un nouvel arrêté d'après lequel l'entrée en Alsace Lorraine de personnes de nationalité française par une autre frontière que celle de la France sera, sinon interdite, du moins rendue beaucoup plus difficile, par suite d'un contrôle sévère exercé par la police."

On parle, de plus, de la défense qui serait faite aux Français de posséder aucun bien foncier ou industriel en Alsace.

On affirme même que les décrets sont signés, mais leur publication a été ajournée, dit-on, jusqu'après le retour de l'Empereur de son voyage à Saint-Pétersbourg.

Plusieurs filateurs et constructeurs de Strasbourg, de Thann et de Mulhouse ont congédié un tiers environ de leurs ouvriers. C'est une conséquence de la mesure des passeports.

La *Post* regrette ces fâcheuses conséquences qu'elle essaye de justifier ainsi : "La sécurité de l'empire compense avantageusement les conséquences regrettables des mesures que les autorités croient devoir prendre dans l'intérêt de l'empire."

On mande, de Nancy : "De renseignements qui nous viennent de divers côtés, il résulte que l'ambassade allemande à Paris refuse le visa de toute demande de passeport qui émane des Français âgés de vingt à vingt-cinq ans, c'est-à-dire faisant partie de l'armée active française."

Une dépêche de Metz annonce qu'un poteau-frontière allemand en fonte, entre Novéant et Arnaville, a été brisé.

Les débris qui été traînés sur le territoire français.

C'est à l'endroit où se trouvait ce poteau qu'a eu lieu l'arrestation de M. Schnaebélé.

Une nouvelle faute du pour théâtres.—On vient d'inventer, à Londres, un nouveau fauteuil pour théâtres, il est des plus pratiques. L'essai va en être fait au théâtre Garrick, une nouvelle salle que l'on construit actuellement à Londres, et dont le directeur est M. Hare.

La personne qui sera assise dans ce fauteuil aura à sa droite un pupitre sur lequel sera placé le programme de la pièce représentée ; à sa gauche, un portemanteau ou parapluie ; sous le siège, se trouve une boîte pour le chapeau. Mais, ou dos du fauteuil, est fixée une petite tablette qui servira à mettre le paletot plié en deux.

Il est à souhaiter que ce fauteuil soit adopté sur le Continent, car il n'est rien de plus désagréable que d'avoir son chapeau sur les genoux, ou canne entre les jambes, le programme dans une main et la lorgnette dans l'autre..... sans publier le programme employé au vestiaire.

Le nouveau fauteuil a des proportions modestes : il mesure 50 centimètres sur 85 centimètres.

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE ÉLECTRIQUE.—On a inauguré, dernièrement, près de Lucerne, Suisse, le premier chemin de fer funiculaire mû par l'électricité ; c'est celui du Burgenstock, dans le canton d'Unterwald. Il n'y a pas de touristes, parcourant le lac des Quatre Cantons, qui n'ait été saisi de l'aspect sauvage et grandiose de cette vertigineuse muraille verticale qui surgit d'une flute en forme de gigantesque dorion. Au sommet, se trouve un des plus vastes hôtels du Continent, et c'est pour le desservir que le hardi funiculaire escalade le Burgenstock par son riant versant sud, tout parsemé de chalets.

ESPAGNE—EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE.

Inaugurée par le Roi et la Reine Régente. Salude de 25 mille coups de canon par 70 navires des principales escadres du monde entier. Visitée par le Roi de Suède, le Prince George, les Ducs d'Edimbourg et de Lisbonne et des délégations des municipalités de Paris, Gênes et autres villes.

164 mille mètres carrés de Palais couverts. 374 mille mètres carrés de Jardins et Parcs. Splendides fêtes de nuit avec éclairage électrique par toute l'Exposition. Salle de concerts avec deux orgues électriques. Ballon captif et quatre Panoramas. Grand intérêt industriel. Excursions dans les Pyrénées neuvelles et à Montserrat. Hôtels magnifiques. Facilité et bon marché pour le logement. Très intéressante à visiter.

Aucune Exposition Universelle n'offrit plus d'attraits par sa situation maritime, par son climat, ses jardins et par la magnificence de son installation, que l'

EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE.

Voilà une femme raisonnable !

Pourquoi est-elle raisonnable ?

Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.

W. G. TEBAULT,
MEUBLES,
37, 39 ET 41 RUE ROYALE.
20 déc—1 an Dim Mer Ven C

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
2346—1 août m sr ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,339,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON RUCKER, Chairman. RUDOLPH WORSTE. A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOY, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company et New Orleans
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TYLER, Président.
F. BERRIER, Vice Président.
JOSEPH A. RINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
JNAS. T. DUGAZON. EDWD. J. SOBET.
PIERRE FOUTE. F. BACLE.
D. FATJO. A. BERRIER.
CHAS. E. SCHMIDT. THEO. BRIERRE.
JULES TUYES. E. LABORDE-MOLI.
GUS. PITOT. J. W. RINCKS.
24 fév '88—1an.

Mathushek Pianos.
Je certifie que le piano Mathushek que j'ai acheté chez M. Werlein est une merveille depuis deux ans est un instrument réunissant toutes les qualités désirables pour l'exécution et surtout pour accompagner le chant.
J. BOUDOUSQUIÉ.

Mathushek Pianos.
M. Werlein,
Depuis deux que je me sers des pianos Mathushek je puis affirmer qu'ils réunissent toutes les qualités désirables. Comme facilité de toucher, sonorité et surtout comme solidité.
MARGUERITE SAMUEL.
8 juil—

American Homestead Company de la Nile-Orléans,
Organisée en 1888.
Capital autorisé.....$8,000,000
Capital souscrit.....$884,000
Capital payé.....$300,320
Cette compagnie, dont il s'agite en une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.
Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des souscriptions en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.
Officiers depuis l'organisation :
ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Cours.
E. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Baronne.
WM FRANTZ, Trésorier, 58 Royale.
E. O. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall.
Les bureaux de la Compagnie sont situés 1 Baronne, 1 juil—1m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO préviens ses amis et le public en général qu'il a disposé en maison de famille et donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honorent de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une nourriture saine et bien cuite, et des lits propres et bien aérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 22 jun—3m

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Conondelet,
Importateur et marchand de Vins fins. Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en cuissons et en bouteilles, Cognac, Sherry, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordials, etc., Champagnes de Sollmet & Co., Whiskies célèbres de Gaff, Bell & Co. 15 déc—1a

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
Importateur de
VINS ET LIQUEURS.
Et marchand de
Produits des Campagnes et de l'Océan.
97 RUE DECATUR.

Expédie France aux Etats-Unis, Canada et Mexique, et paye d'avance.

PIANOS DE PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

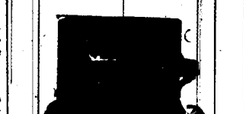

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway Sohmer, Knabe. Behr Shoninger, Fischer et Pease,
Au prix les plus bas, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, tout que les dernières publications.
Discrement au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NOUVELLE-ORLEANS.
1 août 52 1an

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO.....Président
D. FATJO.....Vice-Président
J. E. TOURNE.....Caissier
Dépôts reçus au taux qu'ils seront. 20 mai—6 mois

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELEY
Brevetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération ; on la crème à la glace, (ice cream) ou les cocktails frappés, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seule propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERVIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th Str. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'assurances en 1886.
CAPITAL EN ARGENT...$200,000
A aussi pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de dollars depuis 1849.
Polices d'assurance annuelles et à échéances fixes de cent à cent, remises comme les plus favorables.
Bureaux :
W. R. LYMAN.....Président
J. E. COLLENT.....Vice-Président
CHAS. E. ELLIS.....Secrétaire
Directeurs :
James Bowling, Geo. W. Samuel, T. Marionni, J. J. Boisi, Louis Dulcy, E. P. W. Buckman, Joseph Kahn, Robert T. Reid, W. R. Lyman, Jas. M. Whitney, E. M. Oglesby, W. R. Lyman, Charles H. Dixon, R. C. Cowlen, Charles Newman, M. Gillis, Chas. A. Ellis, D. R. Collier.
Volume en espagnol dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
15 juil 88—1an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de première classe.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 116 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire ensuite un modèle pour toutes recherches gratuites.
28 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice fermant le canal de la rue du Canal.
☞ Opérations de tout genre dans la bouche et dans l'art.
Pose de dents artificielles.

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.....Rue du Canal.....161
A un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématiques. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments de genre.
Thermomètres à sucre, Saccharimètres, vendus et réparés. Baromètres, Longueurs de théâtre. Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, Papier, etc., etc.
Mar—1an—DimMar—Jeu

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 123 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P.M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
1er juillet 1888
Liste de prétendants :
Ardisson Simon, Bernard Jean Elisa, Besson Benoit, Berne François, Block Anna, Bordeaux Paul, Brequet Marianne, Brun Jean, Capdevielle Lahorgue Dominique, Charron François, Chandet les 4poux, Chauvilien Fernand, Colsé Eugène, Ducasse Marie, Duffart Louis Bernard, Durand Simon, Etienne Prosper, Fromont Claude, Gallant Ferdinand, Garouna Jeanne, Georgel Charles, Jardifier, Jayet Gaspard, Trépier Philippe, Cavalier Mme Fanny, Bernard Gustave, Kaussel Gustave, Labiste Jean Pascal, Laillacot Jean, Lagne Jean Marie, Lanasse Pierre, Lanbeuf, Lassagier Séverin Léonard, Maillet Joseph succession de, Miller Max T, Montlier Pierre Laurent, Noël Oscar Mélanie, Pomjade Henri, Quesnel Victor, Quesnel Victor Henri, Rebour, Rezest, Reyère, Says Paul Jules, Saint Jean et son fils, Elegier Joseph, Zibom Marie.
LETTRES.
Dubreuil Georges, Zeto Eugène.
N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des notes établies en Louisiane, en charge de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juillet 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
21 août—1 an

CHARTER
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orleans, Ville de la Nouvelle Orléans.
QU'IL soit au que le VINGT-SIXIÈME (26me) jour du mois de JUIN, de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis.
Pardevant moi, JAMES SIMON, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié, en la paroisse d'Orleans, et en la présence des témoins ci après nommés et soussignés ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles personnes m'ont déclaré, que se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles ont fondé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent :
ARTICLE I.
Le nom de cette corporation est le "FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY."
Elle a